

# **PARTICIPATION**

## **PARTICIPATION 2017** (versée en 2018)

Vous venez de recevoir **environ 80€ (1)** de participation aux bénéfices. Pô pô pô !... Les veinard.e.s !!!

La répartition des richesses à Gfi n'est pas... comment dire ... très équitable ! (cf notre article du mois de juin).

*(1) Montant variable en fonction de votre salaire et de votre temps de travail  
Ah bah oui, punis jusqu'au bout les petits salaires !*

**739 K€ distribués  
aux salarié.e.s,  
soit 1,98 %  
des bénéfices**



## **PARTICIPATION 2018** (qui sera versée en 2019)

En intersyndicale CFDT, CFE-CGC, CFTC et SUD, nous avons fait une **proposition de formule (2)** qui aurait pu dégager entre **500 € et 1 000 €** par salarié.e.

Réponse de la Direction : « Cette proposition sort de l'esprit de la participation. »

C'est sûr ! Notre proposition sort de l'idée que se fait la Direction de l'esprit de la participation des salarié.e.s aux bénéfices de l'entreprise (re-cf notre article du mois de juin).



**(2) Le principe de cette nouvelle formule étant de conserver la structure de la formule de calcul dérogatoire, mais en adaptant l'indicateur retenu pour la détermination du résultat après impôt :**

- ❖ **Hypothèse 1 :** Le résultat fiscal après impôt est remplacé par un résultat d'exploitation corrigé, après impôt au taux de droit commun (33.3% en 2017) réellement acquitté par les entités.
- ❖ **Hypothèse 2 :** Le résultat fiscal après impôt est remplacé par un résultat d'exploitation corrigé après prise en compte de ce que serait la quote-part d'impôt réellement acquitté par les entités de l'UES.



Dans les années à venir, c'est la modification de la prise en compte du CICE (3) qui pourra éventuellement déclencher de la participation.

Quant à la modification de **formule proposée par la Direction**, elle pourrait éventuellement dégager quelques euros de plus, quand la modification du traitement du CICE sera effective.



**(3) Le CICE n'aurait jamais dû être un crédit d'impôts, mais une baisse de charge. Cela va être corrigé à l'initiative du législateur (et non pas du fait de Gfi).**

**La CFDT ne signe pas la proposition de la Direction. Nous signerons éventuellement plus tard, s'il est certain (ou presque) qu'elle apportera des euros dans la poche des salarié.e.s.**

# PARTICIPATION

## LA GOUTTE QUI FAIT DÉBORDER LE VASE



Lorsque nous nous plaignons du faible montant de la participation, déprimant les salarié.e.s. La Direction nous répond que pour sa part, elle reçoit des témoignages de salarié.e.s enchanté.e.s de la participation. Et qu'avec l'économie faite sur plusieurs années, cela leur permet de financer une partie de leurs vacances ou de leurs travaux.



« *Il faut voir comme on nous parle* »



# TICKETS RESTAURANT

## DÉBOIRES ET DÉSESPOIR !



Début mars 2018, nous avons envoyé un courrier à la Direction, où nous y listons les « déboires » rencontrés par les salarié.e.s. Mi-mars lors d'une réunion avec un représentant de la société Edenred, la Direction s'est engagée à nous répondre par écrit.

Depuis, nous n'avons de cesse de demander la réponse à notre courrier. Dont acte : Il n'y aura pas de réponse de la Direction.



« *Il faut voir comme on nous parle* »



**VOTRE ESPACE  
ADHÉRENT EN LIGNE**  
[monespace.cfdt.fr](https://monespace.cfdt.fr)

Sur votre espace personnel vous aurez accès aux contacts utiles, vos attestations fiscales, les services réservés aux adhérents... Mais aussi la possibilité de joindre le service Réponses à la carte directement en ligne ! Vous pouvez également mettre à jour vos coordonnées. Cet espace s'enrichira progressivement de nouvelles fonctionnalités.

**LE SERVICE  
TÉLÉPHONIQUE**  
**09 69 39 19 39**

**RÉPONSES  
À LA CARTE**  
SERVICE À L'ADHÉRENT

Un numéro de téléphone non surtaxé, accessible du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 13h pour joindre un conseiller qui vous aidera à trouver la bonne réponse à votre question ou vous mettra en relation avec le bon interlocuteur au sein de la CFDT. Posez vos questions sur votre contrat de travail, vos conditions de travail, la formation, votre retraite...



### FCPE GFI INFORMATIQUE EXPANSION

## Bientôt Le Clap De Fin ?

L'objectif de gestion de ce fond est (était ?) de suivre à la hausse comme à la baisse l'évolution de l'action GFI INFORMATIQUE, cotée à la bourse de Paris. Depuis la prise de contrôle par Mannai Corporation, ce fonds est fermé aux nouvelles souscriptions.

Le conseil de surveillance du Fond GFI INFORMATIQUE Expansion, s'est réuni mercredi 6 juin 2018. Nous y étions.

Comme vous pouvez le constatez sur le graphique ci-dessous, nous constatons la lente décréue de ce fond.

#### actifs financiers du fond en millions d'Euros



Fin 2017, notre Fonds GFI INFORMATIQUE EXPANSION était composé de 65% d'actions GFI Informatique, le reste étant des obligations monétaires. Actuellement, **Mannai corporation** détient **95%** de GFI Informatique et **les salarié.e.s** détiennent **0,3%** du capital de GFI dans le cadre de l'épargne salariale.

La performance du FCPE GFI INFORMATIQUE EXPANSION sur l'exercice est de **-4,80%**.

**Rappel: il y a un an, nous vous avons conseillé de fuir ce fonds.....**

#### Comment faire?

Le gestionnaire Natixis a décidé de ne plus communiquer par courrier postal. Aussi, nous vous invitons fortement à vous connecter sur votre espace épargnant Natixis sur <https://epargnants.interepargne.natixis.fr/>

#### Vos identifiants :

Vous les retrouverez sur le dernier courrier postal de Natixis, de couleur pourpre ou vous pouvez les demander en appelant le 02 31 07 74 00.

#### Votre demande :

Vous pouvez, demander le déblocage de votre épargne salariale disponible. Si votre épargne n'est pas disponible, procédez à un arbitrage au profit d'un autre fonds.

#### Pour information :

Le conseil de surveillance a voté contre les résolutions présentées à l'Assemblée Générale des actionnaires de GFI favorable à la direction ou aux actionnaires.

N'hésitez pas à contacter **Christophe SIMON** pour plus de précisions [cfdt.med@gmail.com](mailto:cfdt.med@gmail.com)

# FUTURES INSTANCES

## C'EST EN FÉVRIER 2019 QUE LES SALARIÉ.E.S DE L'UES DÉSIGNERONT LEURS REPRÉSENTANT.E.S



La négociation des périmètres des futures instances est en cours. La Direction propose deux alternatives pour la société Gfi Informatique :

- Un CSE national et négociation de tous les autres paramètres,
- Des CSE régionaux (idem périmètres actuels des CE) sans négociation des autres paramètres (le légal uniquement - conditions supplétives).

### Les revendications de la CFDT

Attachée à assurer une représentation du personnel de proximité, la CFDT est favorable au maintien des périmètres actuels des CE pour la mise en place des futurs CSE.

Cependant, la Direction nous a clairement indiqué qu'en cas de maintien des périmètres actuels, elle ne céderait aucun droit aux représentants du personnel et se limiterait à l'application des dispositions du Code du travail. Intégrant ce postulat, la CFDT a accepté le principe d'une négociation sur la mise en place d'un CSE unique chez GFI informatique et GFI progiciels, à condition toutefois que la Direction prenne en compte nos revendications.

### EN SAVOIR PLUS ▶

➤ <https://cfdtgfi.jimdo.com/>



### Actuelles instances -> Futures instances

Instances actuelles :

- CE = Comité d'Entreprise (ou d'Établissement)
- CHSCT = Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail
- DP = Délégué.e.s du Personnel

Futures instances :

- CSE = Comité Économique et Social
- CSSCT = Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail
- Représentant.e.s de proximité



**La CFDT revendique une représentation régionale.**

# MISE EN PLACE DES CSE

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONFÉDÉRAL



Du service de presse confédéral

### MISE EN PLACE DES CSE : NOS CRAINTES CONFIRMÉES

Le 22 juin, le comité d'évaluation des ordonnances réformant le code du travail a pris connaissance d'un sondage CSA et d'une première enquête réalisée par l'Association Nationale des DRH.



Ces observations, bien que très partielles encore, confirment les premiers constats réalisés par la CFDT : une majorité d'entreprises aborde la mise en place du Comité Social et Economique (CSE) sous un angle exclusivement comptable, dans une recherche d'affaiblissement de la représentation des salariés.

Trop peu saisissent l'opportunité de renouveler le cadre d'un dialogue social proche des salariés, en capacité de conjuguer leurs besoins et leurs aspirations avec les projets, les stratégies de développement de l'entreprise et ses contraintes.

La confiance que le législateur a placée dans les entreprises pourrait se trouver largement mise à mal. Les objectifs de renforcement d'un dialogue social de qualité et de proximité doivent être rappelés vigoureusement très rapidement.

Les entreprises doivent dès aujourd'hui ouvrir des négociations sur le dialogue social.



# HANDICAP

## HISTORIQUE

- Mise en place (à une époque révolue) de CESU HANDICAP pour les personnes qui se déclaraient.
- 2012/2013 : contacts avec l'AGEFIPH, mais pas d'actions internes
- Piste « signature d'un accord » non retenue. La Direction choisit de passer par une période sous convention, puis éventuellement aboutir à la signature d'un accord.
- La Direction reconnaît ne pas avoir été excellente : la personne référente n'était pas dédiée au sujet et n'est pas restée à Gfi. Aujourd'hui Nadine FRANC est en contrat d'alternance jusqu'à septembre 2019. Le recrutement d'une référente handicap est en cours : C'est Marine BERTHELIN qui est recrutée au poste de chargée de mission « Handicap ».
- Une convention a été signée entre la Direction de Gfi et l'AGEFIPH, jusqu'au 31 décembre 2020.
- 2020 : négociation d'un accord ?



## PRÉSENTATION DE LA CONVENTION

Une convention établie entre la Direction et l'AGEFIPH, sans aucune concertation avec les représentants du personnel.  
Condition de la convention : Si les engagements de Gfi ne sont pas tenus, l'AGEFIPH retirera le financement correspondant.

Les actions sont principalement basées sur l'appel de prestations externes (cabinet de conseil) :

- Formation du personnel impliqué et des représentants du personnel (Oui, mais en 2020 !).
- Communications : Livret d'information entre autres.
- Mise en place d'un comité de suivi paritaire.  
La CFDT y sera représentée par Valérie DEFLANDRE et Patrick LOU.
- Recrutement et intégration : Sensibilisation des collectifs de travail à l'intégration d'un collègue handicapé.
- Collaboration avec le secteur protégé et adapté : Sous-traitance en dehors de nos métiers (Soins des plantes vertes, lavage des voitures au sous-sol...).



## Nous demandons que les cesu handicap soient attribués annuellement et non pas au renouvellement de la RQTH (1).

Réponse de la Direction : Nous reconnaissons notre erreur, il est effectivement pas juste d'attribuer les cesu au renouvellement de la RQTH (2). Ça fait deux ans qu'on se dit que nous devrions corriger cela. Conclusion : rien ne change pour le moment.

- (1) RQTH : Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé
- (2) Pour les handicaps légers et/ou non permanents la RQTH se fait pour 3 ans, voire 1 an.  
Plus le handicap est lourd, plus le renouvellement est long (tous les 5 ans).

**EN SAVOIR PLUS ▶**

[Intranet Gfi](#)

[Le Groupe > RSE > Politique Handicap](#)

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- 23 juin arrivée de la référente, Marine BERTHELIN.
- Première réunion du comité de projet en mi-septembre, pour un état des lieux de ce qui est en cours, à relancer... etc. Puis un point mi-décembre.
- Mi-juin : information des OSR sur ce fonctionnement. Si pas d'opposition, envoi de la convocation début juillet pour la réunion de septembre.



Pour plus de précisions, n'hésitez pas à contacter :  
**Valérie DEFLANDRE** [cfdt.gfi.idf@gmail.com](mailto:cfdt.gfi.idf@gmail.com) ou **Patrick LOU** [lou.cfdt@free.fr](mailto:lou.cfdt@free.fr)

# DISCRIMINATIONS

## MARCHES DES FIERTÉS

Dernières dates du calendrier des marches des fiertés 2018 :

- 7 juillet : Marseille
- 21 juillet : Montpellier
- 28 juillet : Nice



## Quelques affiches et slogans 2018



Ctrl + clic sur chaque image, pour suivre le lien.

# CONTACT CFDT

Site de la CFDT Gfi : <http://cfdtgfi.jimdo.com/>

## Vos représentant.e.s CFDT

**UES Gfi Informatique** Catherine LINTIGNAT cfdtgfi@yahoo.fr 06 45 81 26 02

### GFI INFORMATIQUE

<b>Est</b>	Fabrice DEMORI	f.demori@hotmail.fr	
<b>Ile de France</b>	Ibrahima BADIANE	cfdt.ibrahima@gmail.com	
	Consuelo FELIU LLOMBART	gfi.cfdt@gmail.com	
	Patrick LOU	lou.cfdt@free.fr	
<b>Méditerranée</b>	Christophe SIMON	cfdt.med@gmail.com	07 81 75 43 01
<b>Nord</b>	Isabelle LUSZCZYK	cfdtnord@free.fr	06 32 27 96 70
<b>Ouest</b>	Gaétan RYCKEBOER	ouest.cfdtgfi@gmail.com	
<b>Rhône Alpes</b>	Contact CFDT	cfdtra@yahoo.fr	
<b>Sud-Ouest</b>	Didier POUSSON	cfdt.gfi.sudouest@gmail.com	

### GFI INFORMATIQUE PRODUCTION

Lyon	Stéphane GLAÇON	cfdt.gfi.ip@gmail.com	06 43 04 34 68
Lille	Philippe BUGES	ds2.cfdt.gfi.ip@gmail.com	

### GFI PROGICIELS

Reims	Éric CASTELAIN	eric51.cfdt@gmail.com	07 67 09 18 38
-------	----------------	-----------------------	----------------

### Hors UES

**COGNITIS** Contact CFDT cfdt.cognitis@gmail.com

**GFI INFOGEN SYSTEM** Contact CFDT cfdt.infogen@gmail.com

**GFI INFORMATIQUE TELECOM** Marie-Claire VIGUIER cfdtgfiit@gmail.com

**Business Document** Dominique BERNARDINI cfdt.bdoc@gmail.com 06 11 78 72 93

## Être informé.e par la CFDT

Pour être régulièrement informé.e, par vos représentant.e.s **CFDT**, n'attendez plus avec impatience nos communications, demandez à recevoir une information actualisée par courriel. Envoyez un message à [cfdtgfi@yahoo.fr](mailto:cfdtgfi@yahoo.fr) avec une adresse privée autre que [xxxxx@gfi.fr](mailto:xxxxx@gfi.fr).

## Adhérer à la CFDT

Contactez les représentant.e.s **CFDT** de votre périmètre.

Vous avez adhéré à la CFDT avant d'être salarié.e GFI, Signalez-vous auprès des représentant.e.s **CFDT** de votre périmètre.

